

2AMS AMENAGEMENT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 480 Chemin des Costes
34140 MEZE
RCS MONTPELLIER 883 757 296

PROCES VERBAL DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 MARS 2025

Le 20 mars 2025,
Au siège social à 10 H,

Les actionnaires de la SAS 2AMS AMENAGEMENT, au capital de 1 000 €, se sont réunis lors de l'assemblée générale sur convocation du Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- La société M.T.A INVEST, représentée par son Président Monsieur Alain MARTI,
- La société MAXAL, représentée par son Président Monsieur Assad EL SINGABY.

L'intégralité des actions constituant le capital étant représentée, l'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Monsieur Alain MARTI, Président.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre recommandée de convocation,
- la feuille de présence.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Prorogation de la durée de la société,
- Modification des statuts,
- Pouvoirs.

La discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

VOTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION - PROROGATION DE LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale décide de proroger la durée de la société afin qu'elle expire le 9 juin 2075.

Cette modification prendra effet à compter de l'expiration de la durée actuellement prévue qui est fixée au 9 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la façon suivante :

« La durée de la société, initialement fixée à cinq ans à compter de son immatriculation, a été prorogée de 50 ans par décision en date du 20 mars 2025.

La durée de la société expirera le 9 juin 2075, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès- verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 10 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

Alain MARTI


ZAMS AMENAGEMENT
Société à responsabilité limitée au capital social 1 000 €
Siret 883 757 296 - RCS Montpellier